

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(Tarn-et-Garonne)

ARRETE MUNICIPAL N°2021_ARR_0143

**ABROGATION L'ARRETE DU 27 MARS 1995 INTERDISANT LE STATIONNEMENT
RUE DU LOTISSEMENT DAVID**

**Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de
Tarn-et-Garonne,**

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L
2213-6-1,

VU l'arrêté du 27 mars 1995, interdisant le stationnement rue du Lotissement David, les
lundis, mercredis et vendredis,

CONSIDERANT qu'il convient, d'abroger un arrêté caduque,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté du 27 mars 1995, interdisant le stationnement rue du Lotissement David,
les lundis, mercredis et vendredis, est abrogé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux, auprès de Monsieur Le
Maire, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal de Administratif de Toulouse, dans un délai
de deux mois, à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique.

Castelsarrasin, le 16 mars 2021.

LE MAIRE,

ALPH. BESIERS



CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE compte tenu de l'envoi en
Sous-Préfecture le 23/03/2021 et de
la notification le 24.03.2021
POUR LE MAIRE

